

**Membres présents**

ARCHAMPS  
BEAUMONT  
BOSSEY  
CHENEX  
CHEVRIER  
COLLONGES-SOUS-  
SALEVE  
DINGY-EN-VUACHE  
FEIGERES  
JONZIER-EPAGNY  
NEYDENS  
PRESILLY  
ST-JULIEN-EN-  
GENEVOIS  
  
SAVIGNY  
VALLEIRY  
VERS  
VIRY  
VULBENS

A RIESEN, S BEN OTHMANE  
M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS,  
J-L PECORINI,  
P-J CRASTES,  
A CUZIN,  
V THORET-MAIRESSE, M THOUVENIN, K IGLOI, V LECAQUE,  
  
E ROSAY,  
M GRATS, M SALLIN,  
M MERMIN,  
C VINCENT, L VESIN,  
L DUPAIN,  
V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, C BONNAMOUR, D CHAPPOT, J  
CHEVALIER, J-C GUILLON, D BESSON, P DURET, A VIELLIARD, E BATTISTELLA, C MARX,  
B FOL,  
A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN,  
J LAVOREL,  
L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, M SECRET, A BONAVENTURE,  
F BENOIT, F GUILLET,

**Membres représentés**

D ZAMOFING par S BEN OTHMANE (procuration), I ROSSAT-MIGNOD par V LECAUCHOIS  
(procuration), G NICOUD par J CHEVALIER (procuration),

**Invités**

T ROSAY, M MENEGHETTI, P LACHENAL,

Monsieur le Président ouvre la séance.

**I. Installation du Conseil Communautaire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pierre-Jean CRASTES qui a présenté le déroulement de la séance.

Le plus âgé des membres présents du Conseil communautaire, M. Michel DE SMEDT a ouvert la séance en déclarant les membres du Conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

**II. Désignation d'un secrétaire de séance**

A Cuzin est désignée secrétaire de séance.

### **III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire des 04 et 24 février 2020**

Aucune observation n'étant formulée, les comptes-rendus des 04 et 24 février 2020 sont approuvés à l'unanimité.

### **IV. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président -période février à mars 2020**

Aucune observation n'est formulée.

### **V. Compte-rendu des décisions du Président prises en application de la loi d'urgence COVID-19**

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président en application de la loi d'urgence COVID-19.

### **VI. Election du Président**

#### **Présidence de l'assemblée**

M. Michel DE SMEDT (le doyen) a pris ensuite la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 46 conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M. Florent BENOIT et M. Julien CHEVALIER.

#### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Candidat : Pierre-Jean CRASTES.

*PJ Crastes indique que même s'il n'est pas natif du territoire, il y est présent depuis de nombreuses années. A contrario des communes, les élus de l'intercommunalité n'ont pas choisi de travailler ensemble et doivent apprendre à se connaître. Le territoire de la Communauté fait sens par sa géographie notamment mais interagit également avec ses voisins avec lesquels il est nécessaire de mener des réflexions.*

*Il dresse le bilan du précédent mandat :*

*-aménagement du territoire et mise en compatibilité des PLU : en fin de mandat, les 96 hectares urbanisables prévus dans le SCOT ont été respectés grâce au travail important mené par les communes dans leur PLU, et pour certaines cela a coûté aux équipes leur réélection.*

*-transports : augmentation de la fréquence des lignes, études et procédures menées dans le cadre du projet de tram, tout en ayant à l'esprit que le transport ne doit pas être uniquement axé en direction de Genève. Il est nécessaire de continuer à travailler sur la mobilité, sans toutefois être en capacité de desservir toutes les communes. Concernant les mobilités douces, un travail a été mené sur la ViaRhôna et les axes structurants entre St Julien, Beaumont et Archamps.*

*-eau et assainissement : des infrastructures majeures ont été réalisées afin de sécuriser la ressource en eau, non sans difficultés. Un travail a également été mené sur l'assainissement pour améliorer la qualité des rejets au milieu naturel.*

*-tri sélectif : une pensée à Caroline Laverrière qui a été la Vice-Présidente en charge de ce domaine.*

*-petite enfance : la reprise du service avait fait l'objet de craintes de la part de certains élus sur une possible évolution des coûts mais in fine les budgets ont été maintenus.*

*-plan climat : des subventions ont été obtenues au niveau de l'éclairage public, des aides à la rénovation des logements privés.*

*-économie : une politique équilibrée a été menée entre le traitement des friches et l'extension de zones. La vitalité locale doit être conservée.*

*-travail urbanistique mené avec le CAUE*

*-gouvernance apaisée : il est primordial de se dire les choses, aux bons endroits. Il est à noter que les territoires qui n'avancent pas sont ceux qui sont divisés. Il existe sur le territoire de la CCG, en 2020, une cohésion entre les communes.*

*-Pôle Métropolitain : le travail mené au sein du Pôle a permis à la CCG d'obtenir 15 M€ pour le tramway de St Julien, 1 M€ pour le quartier gare, dans le cadre des projets d'agglomération, des subventions de l'Etat et de la Région pour la transition énergétique, l'évolution de la répartition des fonds frontaliers et un gain en visibilité.*

*Toutes les thématiques évoquées ont été travaillées dans le cadre d'un budget maîtrisé. Ce bilan n'est pas suffisant et il renouvelle sa candidature pour aller plus loin dans les projets engagés sur le territoire et notamment :*

*- transport : de nombreux projets nouveaux ont été engagés et sont en cours de réalisation : pistes cyclables ViaRhôna ou celles entre les communes). Il convient de poursuivre l'effort de développement des offres de transport avec des rabattement sur le tram (dont le coût de fonctionnement est déjà compris dans la ligne de bus actuelle), la recherche de soutien pour développer l'offre ferroviaire, la réalisation d'un plan de mobilité*

*-passer du plan climat voté à sa déclinaison en plan d'action ; se doter des outils nécessaires pour augmenter la rénovation énergétique du parc public et du parc privé, diminuer les déchets...*

*-accélérer la réalisation de logements aidés*

*-répondre aux porteurs de projets économiques, dynamiser l'implantation d'entreprises productives ; s'inscrire dans la poursuite de retraitement des friches, proposer aux entreprises des terrains et des locaux, saisir les opportunités du plan de relance européen.*

*-eau : avoir une vision à horizon 2050 dans un contexte de sécheresse récurrente et mailler le réseau pour les communes les plus fragiles*

*-assainissement : travailler sur l'assainissement et les eaux parasites présentes dans les réseaux*

*-déchets : études pour la création d'un 3<sup>ème</sup> site et trouver d'autres modes de recyclage ; réflexion à mener pour trouver d'autres modes de gestion des déchets verts ; évoluer vers d'autres modes de tri sélectif.*

*-petite enfance : même si les objectifs ont été atteints, la population est jeune et il est nécessaire de créer des places supplémentaires. Les assistantes maternelles doivent également être valorisées.*

*-aménagement/mobilité : ces questions doivent se gérer avec Genève et les territoires voisins.*

*-gouvernance : continuer à travailler en consensus, de manière unie pour avancer en rang serré en pensant au territoire ; souhait que les élus maîtrisent l'outil qu'est l'intercommunalité ; lien étroit avec les communes qui constituent la première entrée du service public pour le citoyen. Il faut être à l'écoute des communes pour trouver des solutions. Ces dernières savent également s'organiser seules, notamment avec les projets de police pluri-communale ou de maison de santé. Le lieu de gouvernance est à identifier selon chaque projet pour trouver ainsi l'organisation la plus adaptée.*

*La réflexion sur le projet de territoire doit pouvoir rapidement être engagée en associant les communes, les citoyens pour une mise en œuvre rapide, au regard des financements qui seront identifiés. Le projet de territoire doit pouvoir être voté d'ici le vote du budget 2021 ce qui permettra de mettre en cohérence ses actions et les financements identifiés.*

Il a été procédé au vote à bulletin secret ; chaque conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

## **Résultats du premier tour de scrutin**

Les candidats sont : M. Pierre-Jean CRASTES.

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre-Jean CRASTES	46	Quarante-six
André BONAVENTURE	1	Un

## **Proclamation de l'élection du Président**

M. Pierre-Jean CRASTES a été proclamé président et a été immédiatement installé.

## **VII. Election des vice-présidents**

Sous la présidence de M. Pierre-Jean CRASTES élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriale et de l'article 6 des statuts de la Communauté de communes du Genevois, le Bureau communautaire comprend le Président, les Vice-présidents et d'autres membres.

Il a exposé que le nombre de Vice-présidents est limité et qu'il doit être déterminé par le Conseil communautaire. Conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, ce nombre ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze Vice-présidents.

Toutefois, le Conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas du code précité, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Pour la Communauté de communes du Genevois, le nombre de Vice-présidents ne doit donc pas être supérieur à 10 ou à 14 avec un vote à la majorité qualifié des deux tiers.

Par ailleurs, le Bureau communautaire comprend également, en sus des Vice-présidents, d'autres conseillers, sans limitation de nombre prévue par la loi.

Après délibération, le Conseil communautaire, a décidé, à l'unanimité, de fixer le nombre de Vice-présidents à 13.

## **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret ; chaque conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

### 1. Election du premier vice-président

Les candidats sont : Michel MERMIN

*M Mermin indique qu'il est actuellement Maire de Jonzier-Epagny et a exercé sous le précédent mandat la fonction de Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire. Il peut ainsi apporter son expérience de l'intercommunalité et a eu l'occasion lors du précédent mandat de rencontrer les communes et ainsi mieux les connaître. Il est un fervent défenseur des communes et souhaite les accompagner pour avancer davantage dans les documents d'urbanisme.*

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....2
- d. Nombre de bulletin blanc .....3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....44
- f. Majorité absolue.....23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel MERMIN	44	Quarante-quatre

#### Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Michel MERMIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

### 2. Election du deuxième vice-président

Les candidats sont : Carole VINCENT

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Carole VINCENT	47	Quarante-sept

## Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Carole VINCENT a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

### 3. Election du troisième vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

Les candidats sont : Cédric MARX et Julien BOUCHET

*A Vielliard indique qu'il a défendu lors du précédent mandat l'idée que la CCG soit ouverte et représentative et avait ainsi proposé la candidature de M De Smedt.*

*Il est important d'avoir un territoire uni ; cela nécessite la représentation de toutes les diversités ; lesquelles doivent également se traduire au niveau du bureau et de l'exécutif. Aujourd'hui comme il y a 6 ans, il propose de désigner un représentant de St Julien issu de la minorité, et propose la candidature de C Marx, qui a prouvé ses compétences lorsqu'il était Vice-Président en charge de la petite enfance.*

*J Bouchet indique qu'il est premier adjoint à St Julien nouvellement élu. C'est son premier conseil communautaire et il est très heureux de se retrouver avec ses nouveaux collègues. Un travail collectif sera mené dans l'intérêt des 17 communes et donc du territoire. La région est dynamique, très attractive mais cela entraîne des difficultés comme par exemple sur les transports et la mobilité. Il ne reprendra pas tous les différents projets que Pierre-Jean Crastes vient d'énumérer, mais il est évident que le tout voiture d'il y a 20 ans est terminé. Cette transition doit être accompagnée, avec l'arrivée du tram, une offre cyclable supplémentaire reliant les communes... Il invite tous les élus de Saint-Julien à participer aux différentes commissions, et il sera évidemment tenu compte de toutes les remarques pertinentes de l'opposition...*

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cédric MARX	8	Huit
Julien BOUCHET	39	Trente-neuf

## Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Julien BOUCHET a été proclamée troisième vice-président et immédiatement installé.

### 4. Election du quatrième vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

Les candidats sont : Cédric MARX et Michel DE SMEDT

*M De Smedt rappelle que les finances sont un outil indispensable pour réaliser le projet de territoire. Il se porte candidat pour un nouveau mandat de vice-président en charge des finances et continuer à travailler ainsi sur des projets importants.*

*C Marx souhaite s'engager au sein de la CCG afin de participer à la mise en œuvre des projets.*

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de bulletin blanc .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....48
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cédric MARX	8	Huit
Michel DE SMEDT	40	Quarante

### Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Michel DE SMEDT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

### 5. Election du cinquième vice-président

Les candidats sont : Valérie THORET-MAIRESSE

*V Thoret-Mairesse indique qu'elle est actuellement Maire de Collonges. Elle est convaincu que l'environnement est une préoccupation majeure qu'elle souhaite défendre dans le programme de la CCG. Elle s'est déchargée de ses obligations professionnelles ; elle est ainsi disponible pour prendre en charge ce sujet.*

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de bulletin blanc .....2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....46
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Valérie THORET-MAIRESSE	45	Quarante-cinq
Antoine VIELLIARD	1	Un

### Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Valérie THORET-MAIRESSE a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

## 6. Election du sixième vice-président

Les candidats sont : Eric ROSAY

*E Rosay indique qu'il est actuellement Maire de Dingy-en-Vuache. Il entame mon 4ème mandat, le troisième en qualité de maire (premier mandat exercé en qualité d'adjoint et de conseiller communautaire).*

*Au cours de son premier mandat, il avait en charge sur sa commune le suivi de la gestion de l'eau puisque effectivement, il y a 19 ans, les compétences "eau" et "assainissement" n'étaient pas encore des compétences communautaires.*

*Concernant sa représentation au conseil communautaire, il a exercé un premier mandat en qualité d'observateur, puis depuis son second mandat il a été élu maire de sa commune et a participé activement à différentes commissions à la Communauté de communes, et en particulier celles liées à l'assainissement, puis celles liées à l'eau après le transfert de compétences.*

*Au cours du précédent mandat, il a poursuivi mon engagement dans différentes commissions et avait également la présidence du conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement.*

*La compétence eau et assainissement est une compétence indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble des ménages et des entreprises du territoire mais qui est devenue aux yeux des habitants un service banal. Il mesure pleinement l'importance de cette vice-présidence et est conscient des enjeux pour l'avenir.*

*Ce service n'a pas cessé d'évoluer mais mérite encore de l'organisation au vue de l'augmentation constante de la population et des différents services à amener à la population.*

*Il espère être force de propositions nouvelles qui seront partagées d'une part par l'ensemble des élus et d'autre part par les agents du service.*

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....48
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric ROSAY	48	Quarante-huit

### 3.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Eric ROSAY a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

## 7. Election du septième vice-président

Les candidats sont : Solenn BEN OTHMANE

*S Ben Othmane indique qu'elle est 1ère adjointe à Collonges et il s'agit de son premier mandat. Le sujet de la petite enfance l'intéresse et elle est consciente des problématiques que rencontre le territoire. Il sera également nécessaire de se préoccuper de la question de la mixité au sein des crèches. Le territoire rencontre un fort besoin car il accueille une population jeune avec un taux d'activité élevé.*



## Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....45
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Solenn BEN OTHMANE	44	Quarante-quatre
Cédric MARX	1	Un

## Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme Solenn BEN OTHMANE a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

### 8. Election du huitième vice-président

Les candidats sont : Florent BENOIT

*F Benoit indique qu'il est Maire de Vulbens et ancien membre de la commission économie présidée par C Etchart lors du dernier mandat. La CCG, territoire à proximité de Genève, ne peut se résoudre à ce que les emplois soient tournés vers Genève. Il a également été président de la MFR de Vulbens et les domaines de l'emploi et de la formation lui tiennent à cœur.*

## Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florent BENOIT	45	Quarante-cinq
Cédric MARX	2	Deux

## Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Florent Benoit a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

### 9. Election du neuvième vice-président

Les candidats sont : Béatrice FOL

*B Fol indique qu'elle est élue depuis 2008 en tant qu'adjointe au maire puis maire de 2014/2020 et réélue maire.*

*Elle est en charge du social et de l'habitat.*

*C'est une professionnelle, responsable d'une Pension de Famille employée d'Habitat et Humanisme.*

*Pour ceux qui ne connaissent pas les Pensions de Famille : c'est l'accueil de personnes isolées dont les revenus sont sous les minimas sociaux. Cette pension se situe sur la commune de Dingy-en-Vuache. Elle est passionnée du Social.*

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Béatrice FOL	47	Quarante-sept

### Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme Béatrice FOL a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

### 10. Election du dixième vice-président

Les candidats sont : Marc GENOUD

*M Genoud explique que comme l'a indiqué le président lors du bilan sur la mandature précédente, c'est par le Plan Climat Air Energie Territorial que furent lancées des actions en lien avec la transition écologique ; mais il reste encore beaucoup à faire. C'est dans cette perspective qu'il souhaite s'engager au sein de la CCG pour mettre en application les orientations que nous prendrons ensemble. Aujourd'hui, la réalité oblige les élus à avoir une démarche volontariste dans ce domaine dont la transversalité est évidente.*

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....46
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc GENOUD	45	Quarante-cinq
Antoine VIELLIARD	1	Un

## Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Marc GENOUD a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

### 11. Election du onzième vice-président

Les candidats sont : Alban MAGNIN

*A Magnin indique qu'il est Maire de Valleiry et adjoint aux travaux sous le précédent mandat. Il lui semble indispensable de travailler à informer la population sur ce qu'est la CCG. Les élus doivent également appréhender le fait qu'ils sont pleinement acteurs.*

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....48
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alban MAGNIN	44	Quarante-quatre
Jean-Luc PECORINI	2	Deux
Amar AYEB	1	Un
Antoine VIELLIARD	1	Un

## Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M. Alban MAGNIN a été proclamé onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

### 12. Election du douzième vice-président

Les candidats sont : François DE VIRY et André BONAVENTURE

*F De Viry indique que son ancrage familial est ancien à Viry et qu'il œuvre pour ouvrir le château. Il est adjoint en charge de la vie citoyenne et l'économie. Son activité professionnelle antérieure relevait de la gestion d'entreprises en grande difficulté et il est à présent conseil en marketing. Il souhaite s'investir dans la prospective de porteurs de projets. Le sujet est passionnant, d'autant que le territoire constitue une plateforme clé.*

*A Bonaventure se félicite que la commune de Viry dispose de deux représentants au sein du Bureau car une commune de plus de 5 000 habitants doit pouvoir être largement représentée. Il a été pendant 6 ans vice-président de la Communauté de Communes et Maire de Viry. Il ne se présente pas contre quelqu'un mais propose de mettre au service de la collectivité son temps et son expérience. C'est aussi un moyen d'expression des minorités au sein de la Communauté.*

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....2
- d. Nombre de bulletin blanc .....4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....43
- f. Majorité absolue.....23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DE VIRY	26	Vingt-six
André BONAVENTURE	16	Seize
Agnès CUZIN	1	Un

### Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M. François DE VIRY a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

### 13. Election du treizième vice-président

Les candidats sont : Jean-Claude GUILLON et Cédric MARX

*JC Guillon indique qu'il est adjoint au ressources humaines à Saint-Julien. Il remercie Mme le maire de Saint-Julien, Véronique LECAUCHOIS, de ne pas avoir demandé de vice-présidence pour se consacrer à sa ville. Dans le cas contraire, il n'aurait très certainement pas pu être présent dans cette liste de 13 candidats.*

*Il reprend quelques propos du président : Il faut savoir penser territoire.*

*Comme lui, cela fait un moment qu'il fait sienne cette logique. Il a en effet œuvré comme vice-président et président de l'office municipal des sports de St-Julien pendant des années. Il rappelle qu'à St-Julien c'est 3 800 adhérents répartis sur 38 à 40 clubs sportifs qui pour une partie d'entre eux englobe la totalité du territoire.*

*Il a poursuivi ensuite ses efforts au sein du conseil de développement de la CCG, avec Yves HELGOUACH, bien connu sur l'ensemble du territoire comme président du vélo club de St-Julien pour faire comprendre cette dimension intercommunale aux élus de cette assemblée.*

*Il trouve cohérent que le président ait pensé à lui pour les délégations qu'il lui confie et notamment par rapport aux ressources humaines étant adjoint aux RH sur St-Julien. La CCG a, avec St-Julien, des services communs et des services mutualisés, il faut apporter une cohérence à tout cela, et il s'y emploiera.*

*C Marx indique qu'il ne se présente pas contre la candidature de JC Guillon mais propose ses compétences car il était sous le précédent mandat adjoint en charge des ressources humaines.*

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de bulletin blanc .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....48
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude GUILLON	36	Trente-six

Cédric MARX	12	Douze
-------------	----	-------

### Proclamation de l'élection du treizième vice-président

M. Jean-Claude GUILLON a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

### VIII. Election des autres membres du bureau

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriale et de l'article 6 des statuts de la Communauté de communes du Genevois, le Bureau communautaire comprend le Président, les Vice-présidents et d'autres membres.

Il a été rappelé que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-présidents (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Par délibération, le Conseil communautaire a fixé le nombre des autres membres du Bureau communautaire à 8.

### Déroulement de chaque tour de scrutin

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret ; chaque conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

#### 1. Election du membre 1

Les candidats sont Véronique LECAUCHOIS.

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de bulletin blanc .....4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....44
- f. Majorité absolue.....23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique LECAUCHOIS	44	Quarante-quatre

#### Proclamation de l'élection du membre 1

Mme Véronique LECAUCHOIS, représentante de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, a été proclamée membre du bureau communautaire.

## 2. Election du membre 2

Les candidats sont : Anne RIESEN

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d].....46
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne RIESEN	46	Quarante-six

### Proclamation de l'élection du membre 2

Mme Anne RIESEN, représentante de la commune d'Archamps, a été proclamée membre du bureau communautaire.

Départ de A Vielliard qui donne procuration donnée à E Battistella.

## 3. Election de membre 3

Les candidats sont : Jean-Luc PECORINI

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de bulletin blanc .....3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....45
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc PECORINI	45	Quarante-cinq

### Proclamation de l'élection du membre 3

M Jean-Luc PECORINI, représentant de la commune de Bossey, a été proclamé membre du bureau communautaire.

### 4. Election du membre 4

Les candidats sont : Agnès CUZIN

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....49
- f. Majorité absolue.....26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Agnès CUZIN	49	Quarante-neuf

### Proclamation de l'élection du membre 4

Mme Agnès CUZIN, représentante de la commune de Chevrier, a été proclamée membre du bureau communautaire.

### 5. Election du membre 5

Les candidats sont : Myriam GRATS

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....46
- f. Majorité absolue.....24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Myriam GRATS	46	Quarante-six

### Proclamation de l'élection du membre 5.

Mme Myriam GRATS, représentante de la commune de Feigères, a été proclamée membre du bureau communautaire.

### 6. Election du membre 6

Les candidats sont : Joëlle LAVOREL

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....1
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....47
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joëlle LAVOREL	47	Quarante-sept

#### Proclamation de l'élection du membre 6

Mme Joëlle LAVOREL, représentante de la commune de Vers, a été proclamée membre du bureau communautaire.

### 7. Election du membre 7

Les candidats sont : Laurent CHEVALIER

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....44
- f. Majorité absolue.....23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent CHEVALIER	43	Quarante-trois
André BONAVENTURE	1	Un

#### Proclamation de l'élection du membre 7

Monsieur Laurent CHEVALIER, représentant de la commune de Viry, a été proclamé membre du bureau communautaire.



## 8. Election du membre 8

Les candidats sont : Laurent DUPAIN

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) .....0
- d. Nombre de bulletin blanc .....1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c- d].....48
- f. Majorité absolue.....25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent DUPAIN	48	Quarante-huit

### Proclamation de l'élection du membre 8

M. Laurent DUPAIN, représentant de la commune de Présilly, a été proclamé membre du bureau communautaire.

## IX. Lecture de la charte de l'élu local

L'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section I de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

## X. Commission d'appel d'offres – Création et fixation des conditions de dépôt des listes

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

Les contrats de la commande publique comprennent les **marchés publics** qui sont des contrats, conclus à titre onéreux entre la collectivité et un opérateur économique, portant sur la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation d'une prestation de services répondant aux besoins de la collectivité. Il s'agit des marchés des travaux, de services ou de fournitures.

### Création et rôle de la Commission d'appels d'offres

En application des dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de passation des marchés publics prévoit l'intervention d'une commission qui a pour mission :

- De **choisir les titulaires des marchés publics** dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (à titre indicatif, à ce jour pour les pouvoirs adjudicateurs, le seuil est de 214 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de 5 350 000 € H.T. pour les marchés de travaux),
- **D'émettre un avis sur tous les projets d'avenant** entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% et portant sur des marchés qui ont été attribués par la commission.

Par ailleurs, l'application de ces dispositions offre la possibilité de constituer cette commission soit de manière permanente, soit lors de chaque attribution d'un marché public.

Compte tenu du nombre important de marchés publics, du principe de mutabilité des contrats publics pouvant entraîner des avenants aux marchés, et du souci de ne pas générer des décisions successives du Conseil communautaire, il paraît opportun de constituer une Commission d'appel d'offres permanente.

### **Composition de la Commission d'appels d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit comporter :

- Un président qui est l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant dûment habilité par délégation,
- 5 membres titulaires du Conseil communautaire (parmi les conseillers titulaires), élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants du Conseil communautaire (parmi les conseillers titulaires), élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est rappelé que le comptable de la collectivité et un représentant de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) peuvent également siéger à la commission avec voix consultative s'ils y sont invités par le président de la commission. Des agents de la collectivité ou des personnes extérieures à la collectivité, désignés par le président de la commission peuvent également participer aux réunions avec voix consultative.

### **Désignation des membres élus de la Commission d'appels d'offres**

Les membres titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

Pour ce faire, en vue de procéder à l'élection des membres de cette commission lors de la séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les listes de candidatures soient transmises à l'attention du Président, au plus tard en séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020.

*Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

## DELIBERE

**Article 1** : Créé une commission d'appel d'offres permanente, dénommée « Commission d'appel d'offres »,

**Article 2** : Décide qu'en vue de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres les listes de candidatures seront transmises, à l'attention du Président, au plus tard en séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

## **XI. Commission de concession – Création et fixation des conditions de dépôt des listes**

Le Conseil,

*Vu l'exposé du Président,*

Les contrats de la commande publique comprennent **les contrats de concession** qui sont des contrats écrits conclus à titre onéreux par lesquels la collectivité confie l'exploitation de travaux ou la gestion de services à un opérateur économique à qui est transféré le risque d'exploitation de l'ouvrage ou du service et dont la contrepartie consiste soit uniquement dans le droit d'exploiter les ouvrages ou services, soit dans ce droit accompagné d'un prix. Ces contrats sont régies notamment par les dispositions L. 1411-1 à 19 du Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du Code de la Commande Publique.

### **Création et rôle de la Commission concession**

En application des dispositions des articles L. 1410-3, L.1411-5 et L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de passation des **contrats de concession** prévoit l'intervention d'une commission qui a pour mission :

- **D'analyser et dresser la liste des candidats** admis à présenter une offre,
- **D'émettre un avis sur les soumissionnaires avec lesquels engager des négociations,**
- **D'émettre un avis sur tous les projets d'avenant** entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Par ailleurs, l'application de ces dispositions offre la possibilité de constituer cette commission soit de manière permanente, soit lors de chaque attribution d'un contrat de concession.

Compte tenu du nombre de concession notamment en matière de service public, du principe de mutabilité des contrats publics pouvant entraîner des avenants aux contrats de concession, et du souci de ne pas générer des décisions successives du Conseil communautaire, il paraît opportun de constituer une commission permanente compétente pour l'ensemble des procédures de dévolution des contrats de concession.

### **Composition de la Commission concession**

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission doit comporter :

- Un président qui est l'autorité habilitée à signer les concessions ou son représentant dûment habilité par délégation,
- 5 membres titulaires du Conseil communautaire (parmi les conseillers titulaires), élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants du Conseil communautaire (parmi les conseillers titulaires), élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est rappelé que le comptable de la collectivité et un représentant de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) peuvent également siéger à la commission avec voix consultative s'ils y sont invités par le président de la commission. Des agents de la collectivité ou des personnes extérieures à la collectivité, désignés par le président de la commission peuvent également participer aux réunions avec voix consultative.

### **Désignation des membres élus de la Commission concession**

Les membres titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires.

Pour ce faire, en vue de procéder à l'élection des membres de cette commission lors de la séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les listes de candidatures soient transmises, à l'attention du Président, au plus tard en séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020.

*Vu les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,*

## DELIBERE

**Article 1** : **Créé** une commission concession permanente, dénommée « Commission concession »,

**Article 2** : **Décide** qu'en vue de de procéder à l'élection des membres de la Commission concession les listes de candidatures seront transmises, à l'attention du Président, au plus tard en séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2020.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

### **XII. Choix du lieu de la séance du 20 juillet 2020**

Vu l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que "*L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres*".

Vu les mesures sanitaires à mettre en œuvre et le respect de la distanciation physique dans le cadre de l'épidémie de COVID-19,

## DELIBERE

**Article 1** : **décide** que la réunion du Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 aura lieu au centre de convention, Archparc, sur la commune d'Archamps (74160).

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

### **XIII. Divers**

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 20 juillet 2020 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 04 août 2020.

Vu par le Président